



Plateforme d'intermédiation B2B — Secteur Retail & Grande Distribution

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Société éditrice	LEEDER Entreprise (FLEENDER)
Forme juridique	SAS (Société par actions simplifiée, à associé unique)
Capital social	2 000,00 €
Siège social	29 Allée du Pré de Foire, 73800 Cruet
RCS	931 626 915 R.C.S. Chambéry (immatriculée le 05/08/2024)
Site internet	https://fleender.fr
Contact	contact@fleender.fr
Version	v1.0 — Entrée en vigueur : 16 mars 2026
Droit applicable	Droit français
Juridiction	Tribunaux compétents du ressort de Chambéry

PARTIE I — CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU)

Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») régissent l'accès et l'utilisation de la plateforme numérique FLEENDER, accessible à l'adresse <https://fleender.fr>, exploitée par la société LEEDER Entreprise (ci-après « FLEENDER »).

FLEENDER est une plateforme d'intermédiation technique permettant la mise en relation entre :

- Des entreprises du secteur de la grande distribution et du retail (ci-après « Utilisateurs Entreprises ») souhaitant publier des missions ponctuelles ou régulières ;
- Des prestataires indépendants qualifiés (ci-après « Utilisateurs Freelances ») proposant leurs compétences professionnelles dans ce secteur.

FLEENDER agit exclusivement en qualité d'intermédiaire technique. Elle n'est ni employeur, ni donneur d'ordre, ni partie aux contrats de prestation conclus entre les Utilisateurs Entreprises et les Utilisateurs Freelances.

Les présentes CGU s'appliquent à tout accès ou utilisation de la Plateforme, quelle que soit la qualité de l'utilisateur (Entreprise, Freelance, Visiteur).

Article 2 — Définitions

Plateforme	L'ensemble des services numériques accessibles sur fleender.fr et ses applications associées.
Utilisateur	Toute personne physique ou morale disposant d'un compte actif sur la Plateforme.
Utilisateur Freelance	Tout professionnel indépendant (micro-entrepreneur, EURL, SASU, etc.) inscrit en qualité de prestataire.
Utilisateur Entreprise	Toute personne morale inscrite en qualité de donneur d'ordre pour la publication et la gestion de missions.
Mission	Prestation de service définie par l'Entreprise et acceptée par un Freelance via la Plateforme.
Contrat de prestation	Contrat bilatéral conclu directement entre l'Entreprise et le Freelance, généré automatiquement par la Plateforme.
Commission	Frais prélevés par FLEENDER sur le montant de la mission, au taux de 10% HT.
Abonnement	Forfait mensuel souscrit par l'Utilisateur Freelance au tarif de 49,90 € HT/mois.
PSP	Prestataire de Services de Paiement agréé par l'ACPR, partenaire de FLEENDER pour le traitement des flux financiers.
CGU	Présentes Conditions Générales d'Utilisation.
CGV	Conditions Générales de Vente figurant en Partie II du présent document.

Article 3 — Accès à la Plateforme et inscription

3.1 Conditions d'accès

L'accès à la Plateforme est réservé aux professionnels. L'inscription implique que l'Utilisateur :

- Est une personne morale (société, association) ou une personne physique agissant dans le cadre de son activité professionnelle ;
- Dispose de la pleine capacité juridique pour s'engager contractuellement ;
- Dispose d'un numéro SIRET valide et en cours de validité ;

- Pour les Utilisateurs Freelances : est titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant son activité.

3.2 Processus d'inscription

L'inscription se réalise en ligne via le formulaire disponible sur la Plateforme. L'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes, complètes et à jour. FLEENDER se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies et de suspendre ou clôturer tout compte contenant des informations erronées ou frauduleuses.

L'acceptation des présentes CGU/CGV est requise lors de l'inscription. Elle est matérialisée par un clic actif sur le bouton « J'accepte les CGU/CGV » et constitue une signature électronique au sens des articles 1366 et 1367 du Code civil.

3.3 Identifiants et sécurité

L'Utilisateur est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion. Toute utilisation de la Plateforme réalisée depuis son compte est présumée effectuée par l'Utilisateur lui-même. En cas de perte, vol ou utilisation non autorisée de ses identifiants, l'Utilisateur doit en informer FLEENDER sans délai à l'adresse contact@fleender.fr.

Article 4 — Rôle et statut juridique de FLEENDER

4.1 Intermédiaire technique

FLEENDER intervient exclusivement en qualité de plateforme d'intermédiation numérique au sens du Règlement (UE) 2022/2065 (DSA) et du Règlement (UE) 2019/1150 (P2B). À ce titre :

- FLEENDER ne devient jamais partie au contrat de prestation conclu entre l'Entreprise et le Freelance ;
- FLEENDER n'exerce aucun pouvoir de direction ou de contrôle sur l'exécution des missions ;
- FLEENDER ne garantit pas le résultat des missions ni la solvabilité des Utilisateurs ;
- FLEENDER ne saurait être qualifiée d'employeur au sens de l'article L.1221-1 du Code du travail.

4.2 Architecture contractuelle tripartite

La relation entre les parties s'organise selon le schéma suivant :

FLEENDER ↔ Entreprise	Contrat d'accès aux Services (CGU/CGV) — relation commerciale B2B.
FLEENDER ↔ Freelance	Contrat d'abonnement et conditions d'utilisation — relation commerciale B2B.
Entreprise ↔ Freelance	Contrat de prestation de services généré par la Plateforme — relation B2B directe.

FLEENDER n'est en aucun cas partie à ce dernier contrat. L'Entreprise et le Freelance contractent directement en qualité de professionnels indépendants.

4.3 Non-requalification

Conformément à la jurisprudence constante (Cass. soc., 28 nov. 2018 — Take Eat Easy ; Cass. soc., 4 mars 2020 — Uber ; Cass. soc., 13 avr. 2022 — Voxtur), les Utilisateurs reconnaissent expressément que :

- Le Freelance conserve en toutes circonstances la liberté d'organisation de son travail, de ses méthodes et de ses outils ;
- Le Freelance peut refuser toute mission sans justification et sans pénalité ;
- Le Freelance est libre de travailler pour d'autres clients simultanément, sans exclusivité ;
- Aucun lien de subordination juridique n'existe entre FLEENDER et le Freelance.

Article 5 — Fonctionnalités de la Plateforme

5.1 Pour les Utilisateurs Entreprises

- Création et gestion de compte entreprise avec profil établissement(s) ;
- Publication de missions (intitulé, description, lieu, planning, EPI requis, rémunération) ;
- Accès à la liste des Freelances disponibles et à leurs profils de compétences ;

- Sélection, validation et suivi des missions via le tableau de bord ;
- Génération automatique des contrats de prestation ;
- Validation des heures réalisées et déclenchement du paiement ;
- Accès à l'historique des missions et des factures.

5.2 Pour les Utilisateurs Freelances

- Création et gestion de profil professionnel (compétences, expériences, évaluations, certifications) ;
- Consultation et postulation aux missions publiées ;
- Signature électronique des contrats de prestation ;
- Suivi de planning et gestion du calendrier de missions ;
- Génération automatique des factures et suivi des paiements ;
- Accès aux évaluations reçues et au système de réputation.

5.3 Messagerie sécurisée

La Plateforme met à disposition un système de messagerie interne permettant les échanges entre Entreprises et Freelances dans le cadre des missions. FLEENDER se réserve le droit de modérer les contenus diffusés via ce service conformément à ses obligations au titre du DSA.

5.4 Évolution des fonctionnalités

FLEENDER se réserve le droit de faire évoluer les fonctionnalités de la Plateforme à tout moment. En cas de modification substantielle affectant les droits des Utilisateurs, FLEENDER informera ceux-ci par email avec un préavis minimum de 15 jours.

Article 6 — Obligations et responsabilités des Utilisateurs

6.1 Obligations communes

Tout Utilisateur s'engage à :

- Utiliser la Plateforme conformément à sa destination et aux présentes CGU ;
- Ne pas porter atteinte aux droits de tiers (droit à l'image, propriété intellectuelle, données personnelles) ;
- Ne pas diffuser de contenus illicites, diffamatoires, trompeurs ou contraires à l'ordre public ;
- Ne pas tenter de contourner les mesures de sécurité de la Plateforme ;
- Ne pas utiliser la Plateforme pour conclure des contrats de travail déguisés.

6.2 Obligations spécifiques aux Utilisateurs Entreprises

- Définir des missions claires et conformes au droit de la prestation de services (pas de directive d'exécution au sens du lien de subordination) ;
- Assumer la responsabilité de l'organisation du lieu de mission, de la sécurité du site (DUERP) et du respect des obligations légales liées à leur activité ;
- Valider les heures réalisées dans un délai de 48 heures après la fin de mission ;
- Maintenir à jour les informations de leur compte (SIRET, adresse, représentant légal) ;
- Déclarer auprès des organismes compétents les recours aux freelances conformément à la réglementation applicable.

6.3 Obligations spécifiques aux Utilisateurs Freelances

- Maintenir à jour leur statut juridique (SIRET actif), leur assurance RC Pro et leurs qualifications ;
- Se présenter aux missions acceptées avec les EPI requis et les prérequis listés ;
- Émettre les factures conformes aux obligations légales dans les délais requis ;
- Respecter les obligations de confidentialité vis-à-vis des Entreprises clientes ;
- Informer FLEENDER sans délai de tout changement de statut (cessation d'activité, radiation, etc.).

Article 7 — Propriété intellectuelle et contenus

7.1 Droits de FLEENDER

La Plateforme, son architecture, son code source, ses interfaces, sa charte graphique, ses marques et logos sont la propriété exclusive de LEEDER Entreprise et sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation ou exploitation non autorisée est strictement interdite.

7.2 Contenus des Utilisateurs

Les Utilisateurs conservent la titularité des contenus qu'ils publient sur la Plateforme (descriptions de missions, profils, évaluations). Ils accordent à FLEENDER une licence non exclusive, mondiale et gratuite pour utiliser ces contenus dans le cadre du fonctionnement et de la promotion de la Plateforme.

L'Utilisateur garantit FLEENDER contre toute réclamation de tiers relative aux contenus qu'il publie.

Article 8 — Responsabilité de FLEENDER

8.1 Limitation de responsabilité

En qualité d'hébergeur et d'intermédiaire technique au sens de la LCEN et du DSA, FLEENDER n'est pas responsable des contenus publiés par les Utilisateurs, de l'exécution des missions, de la qualité des prestations réalisées, ni des dommages résultant de relations entre Utilisateurs.

FLEENDER ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, immatériels ou consécutifs résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser la Plateforme.

8.2 Disponibilité

FLEENDER s'engage à maintenir la Plateforme accessible 24h/24 et 7j/7, sous réserve des opérations de maintenance programmées dont les Utilisateurs seront informés au préalable. FLEENDER ne peut garantir une disponibilité sans interruption et ne saurait être tenue responsable des interruptions techniques indépendantes de sa volonté.

8.3 Modération DSA

Conformément au Règlement (UE) 2022/2065 (DSA), FLEENDER dispose d'un mécanisme de signalement des contenus illicites accessible depuis la Plateforme. Les signalements sont traités dans un délai raisonnable. FLEENDER publie un rapport de transparence annuel sur ses activités de modération.

Article 9 — Suspension et résiliation du compte

9.1 Résiliation à l'initiative de l'Utilisateur

Tout Utilisateur peut résilier son compte à tout moment via les paramètres de son espace personnel. La résiliation prend effet à l'issue des missions en cours et du préavis de 30 jours pour les abonnements en cours de période.

9.2 Suspension ou résiliation par FLEENDER

FLEENDER peut suspendre ou résilier un compte en cas de :

- Violation des présentes CGU/CGV ;
- Fourniture d'informations fausses ou frauduleuses ;
- Comportement portant atteinte à un autre Utilisateur ou à FLEENDER ;
- Non-paiement de l'abonnement ou des commissions dues ;
- Inactivité du compte pendant plus de 24 mois consécutifs.

Sauf urgence ou fraude avérée, FLEENDER notifiera l'Utilisateur par email avec un préavis de 15 jours, conformément à l'article 4(1) du Règlement P2B (UE 2019/1150).

9.3 Effets de la résiliation

La résiliation du compte entraîne la suppression des données personnelles dans les conditions prévues par la Politique de Confidentialité, à l'exception des données dont la conservation est imposée par une obligation légale (données de facturation : 10 ans ; données contractuelles : 5 ans).

Article 10 — Données personnelles et RGPD

Le traitement des données personnelles des Utilisateurs est régi par la Politique de Confidentialité de FLEENDER, disponible sur la Plateforme et incorporée par référence aux présentes CGU. Les Utilisateurs disposent des droits d'accès, rectification, effacement, portabilité et opposition prévus par le RGPD (UE 2016/679) et la loi Informatique et Libertés.

FLEENDER procède à la déclaration annuelle des revenus versés aux Utilisateurs Freelances conformément à l'article 242 bis du CGI et à la Directive DAC7 (UE 2021/514).

Référent RGPD : contact@fleender.fr — LEEDER Entreprise, 29 Allée du Pré de Foire, 73800 Cruet.

Article 11 — Cookies

FLEENDER utilise des cookies techniques nécessaires au fonctionnement de la Plateforme. Ces cookies ne requièrent pas de consentement préalable. Aucun cookie publicitaire ou de traçage n'est actuellement déployé.

Tout déploiement de cookies non essentiels fera l'objet d'une information préalable et d'un recueil de consentement via un bandeau conforme aux recommandations CNIL (délibération n°2020-092 du 17 septembre 2020), comportant des boutons d'acceptation et de refus d'accessibilité équivalente.

Article 12 — Droit applicable, médiation et litiges

12.1 Droit applicable

Les présentes CGU/CGV sont soumises au droit français.

12.2 Médiation

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans un délai de 30 jours à compter de la notification du différend par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email avec accusé de lecture.

À défaut d'accord amiable, l'Utilisateur professionnel peut recourir au médiateur de la consommation désigné par FLEENDER : [médiateur à désigner avant lancement — ex. CM2C ou CNPM].

12.3 Jurisdiction compétente

En cas d'échec de la médiation, tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Chambéry, sauf disposition légale impérative contraire.

PARTIE II — CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations commerciales entre FLEENDER et ses Utilisateurs dans le cadre de la fourniture des services payants de la Plateforme. Elles s'appliquent à l'exclusion de toute autre condition.

Article 13 — Modèle économique de la Plateforme FLEENDER

La Plateforme FLEENDER fonctionne selon un modèle d'intermédiation à double entrée : d'un côté, les Utilisateurs Freelances qui proposent leurs compétences ; de l'autre, les Utilisateurs Entreprises qui publient des missions. FLEENDER perçoit une rémunération au titre de la mise en relation et des services de gestion associés.

Deux flux financiers distincts coexistent :

- Un flux Freelance → Entreprise : la prestation réalisée, facturée directement par le Freelance à l'Entreprise ;
- Un flux FLEENDER → Entreprise : la commission de mise en relation et de service, facturée par FLEENDER à l'Entreprise.

Article 14 — Fonctionnement côté Freelance — Deux options d'accès

Lors de son inscription sur la Plateforme, le Freelance renseigne notamment son taux horaire minimum souhaité ainsi que ses compétences et disponibilités. Deux modes d'accès sont proposés, au libre choix du Freelance :

14.1 Option 1 — Abonnement mensuel fixe

Le Freelance souscrit à un abonnement mensuel fixe lui ouvrant les droits suivants :

Tarif	49,90 € HT / mois
Facturation	Mensuelle, à terme échu, par prélèvement automatique
Accès aux missions	Illimité — toutes les missions publiées sur la Plateforme
Commission par mission	0 % — aucune commission prélevée sur les missions réalisées
Assurance RC Pro	Incluse — couverture Responsabilité Civile Professionnelle prise en charge par FLEENDER
Assurance Prévoyance	Incluse — garanties ITT / IPP / Décès de Notre Assureur pendant les missions (voir art. 18)
Résiliation	À tout moment depuis l'espace personnel, avec effet à la fin de la période mensuelle en cours

Dans ce régime, le Freelance perçoit l'intégralité du montant de la mission validée par l'Entreprise.

Exemple : Mission de 3h × 20 €/h = 60 € HT. Commission FLEENDER : 0 €. Freelance perçoit : 60 € HT.

14.2 Option 2 — Accès ponctuel sans abonnement

Le Freelance peut accéder à la Plateforme sans abonnement. Dans ce cas, une commission est prélevée sur chaque mission réalisée :

Inscription	Gratuite — aucun engagement mensuel
Accès aux missions	Toutes les missions publiées sur la Plateforme
Commission	10 % HT prélevés sur le montant HT de chaque mission réalisée et validée
Déclenchement	À la validation de la mission par l'Entreprise sur la Plateforme
Base de calcul	Montant HT validé — hors frais kilométriques

Assurance RC Pro	Incluse — couverture Responsabilité Civile Professionnelle prise en charge par FLEENDER
Assurance Prévoyance	Incluse — garanties ITT / IPP / Décès de Notre Assureur pendant les missions (voir art. 18)

La commission de 10 % est prélevée automatiquement par le PSP partenaire au moment du déclenchement du paiement, avant virement au Freelance.

Exemple : Mission de 3h × 20 €/h = 60 € HT. Commission FLEENDER : 6 € HT. Freelance perçoit : 54 € HT.

14.3 Liberté de candidature

Lorsqu'une mission est publiée par une Entreprise sur la Plateforme, le Freelance conserve en toutes circonstances la liberté de candidater ou de ne pas candidater à cette mission. Aucune obligation de postuler ne peut lui être imposée. Le refus de candidature ne peut donner lieu à aucune sanction, pénalité ou restriction d'accès à la Plateforme.

14.4 Taux horaire minimum

Lors de son inscription, le Freelance renseigne son taux horaire minimum souhaité. Ce taux est indicatif et sert de référence pour l'affichage de son profil et le filtrage des missions correspondant à ses attentes. Il ne constitue pas un engagement contractuel opposable à FLEENDER.

Article 15 — Fonctionnement côté Entreprise — Commission de service

L'Utilisateur Entreprise accède à la Plateforme pour publier des missions et recruter des Freelances qualifiés. En contrepartie du service de mise en relation et de gestion proposé par FLEENDER, une commission est facturée à l'Entreprise pour chaque mission réalisée.

15.1 Commission de service FLEENDER

Taux	10 % HT du montant HT de la mission publiée
Redevable	L'Utilisateur Entreprise
Déclenchement	À la validation de la mission par l'Entreprise sur la Plateforme
Base de calcul	Montant HT de la prestation telle que définie lors de la création de la mission
Facturation	Facture distincte émise par FLEENDER à l'Entreprise
TVA	TVA applicable au taux en vigueur sur la commission FLEENDER

15.2 Exemple concret de facturation

L'Entreprise publie une mission de 3 heures pour un montant de 100 € HT.

Facture 1 — émise par le Freelance	100 € HT — prestation de service réalisée
Facture 2 — émise par FLEENDER	10 € HT — commission de mise en relation et de service (10 %)
Total payé par l'Entreprise	110 € HT

L'Entreprise reçoit ainsi deux factures distinctes pour chaque mission validée. Ces deux flux financiers sont indépendants et traités par le PSP partenaire.

15.3 Accès Entreprise à la Plateforme

L'accès des Utilisateurs Entreprises à la Plateforme est inclus dans la commission de service. Aucun abonnement spécifique n'est requis. Des offres entreprises premium (accès prioritaire, profils vérifiés, tableau de bord avancé) pourront être proposées ultérieurement.

Article 16 — Facturation, prix et flux de paiement

16.1 Prix

Les prix affichés sur la Plateforme sont indiqués en euros hors taxes (HT). La TVA applicable est précisée lors de la confirmation de chaque transaction. FLEENDER se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sous réserve d'un préavis de 30 jours notifié par email.

16.2 Facturation de la commission FLEENDER à l'Entreprise

Pour chaque mission validée, FLEENDER émet une facture de commission à destination de l'Utilisateur Entreprise. Cette facture est générée automatiquement et disponible dans l'espace personnel de l'Entreprise.

16.3 Facturation de la prestation par le Freelance à l'Entreprise

La facture de prestation est émise par l'Utilisateur Freelance à destination de l'Utilisateur Entreprise. Elle est générée automatiquement par la Plateforme au nom et pour le compte du Freelance (mandat de facturation — art. 289-I-2 du CGI). Le Freelance reste responsable de la conformité fiscale de la facture émise en son nom.

La facture doit obligatoirement mentionner :

- Le numéro de facture séquentiel ;
- La date d'émission et la date d'échéance ;
- Le SIRET du Freelance et de l'Entreprise ;
- La désignation précise de la prestation réalisée ;
- Le taux horaire ou le montant forfaitaire HT ;
- La mention TVA applicable (dont art. 293 B CGI pour les micro-entrepreneurs en franchise) ;
- Les pénalités de retard (art. L.441-10 C.com.) et l'indemnité forfaitaire de 40 € ;
- La mention d'escompte nul.

16.4 Facturation de l'abonnement Freelance

Les factures relatives à l'abonnement mensuel sont émises par FLEENDER à l'Utilisateur Freelance et disponibles dans son espace personnel. Le prélèvement est effectué automatiquement à la date anniversaire de souscription.

16.5 Flux de paiement via PSP

Le flux de paiement s'organise comme suit :

- L'Entreprise préenregistre un moyen de paiement auprès du PSP partenaire lors de son inscription ;
- Lors de la validation de la mission, le PSP déclenche simultanément : (1) le virement de la prestation vers le Freelance et (2) le prélèvement de la commission FLEENDER vers LEEDER Entreprise ;
- Si le Freelance est en régime sans abonnement, la commission (10 %) est déduite du montant versé au Freelance ;
- Si le Freelance est abonné, le montant intégral lui est versé — la commission est facturée séparément à l'Entreprise ;
- Le Freelance reçoit le paiement dans un délai de 2 à 5 jours ouvrables selon le PSP.

16.6 Délais de paiement

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, le délai de paiement entre professionnels est fixé à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. En cas de retard, des pénalités de retard sont applicables de plein droit au taux légal multiplié par 3, augmentées d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

16.7 Souscription à l'abonnement, facturation et droit de rétractation

La souscription à l'abonnement est réalisée en ligne via l'espace personnel du Freelance. Elle prend effet immédiatement après validation du paiement. L'Utilisateur reçoit un email de confirmation faisant office de bon de commande.

16.7.1 Modalités de prélèvement

La facturation de l'abonnement suit le schéma suivant :

- Premier mois : le montant de l'abonnement (49,90 € HT) est prélevé immédiatement à la date de souscription, avant la fourniture du service (paiement à terme à échoir). Ce premier prélèvement constitue la garantie d'accès au service.
- À compter du deuxième mois : le prélèvement est effectué à terme échu, à la date anniversaire de souscription, après consommation du service du mois écoulé.

Exemple : souscription le 1er avril → prélèvement immédiat le 1er avril pour avril. Puis prélèvement le 30 avril pour mai, le 31 mai pour juin, etc.

16.7.2 Reconduction et résiliation

L'abonnement est reconduit tacitement chaque mois. L'Utilisateur Freelance peut désactiver la reconduction automatique depuis son espace personnel au moins 24 heures avant la date anniversaire de renouvellement. La résiliation prend effet à l'issue de la période mensuelle en cours, déjà réglée.

16.7.3 Engagement ferme et non-application du droit de rétractation

La souscription à l'abonnement est ferme et définitive dès validation du paiement par l'Utilisateur Freelance.

Le présent contrat est conclu entre professionnels disposant chacun d'un numéro SIRET actif. Le droit de rétractation prévu à l'article L.221-18 du Code de la consommation est exclusivement réservé aux consommateurs (personnes physiques agissant à titre privé) et n'est pas applicable aux contrats conclus entre professionnels.

Aucun remboursement n'est dû en cas de non-utilisation du service ou de résiliation en cours de période mensuelle. Le Freelance reconnaît avoir souscrit en pleine connaissance de ces conditions.

16.8 KYC et conformité LCB-FT

Conformément à la réglementation LCB-FT, le PSP partenaire procède aux vérifications d'identité (KYC) nécessaires. L'Utilisateur s'engage à fournir les documents requis dans les délais impartis, sous peine de suspension de ses droits au paiement.

Toute contestation relative à un paiement doit être notifiée à FLEENDER dans un délai de 30 jours suivant la date de la transaction, par email à contact@fleender.fr.

Article 17 — Système d'évaluation et de réputation

À l'issue de chaque mission, l'Entreprise peut évaluer le Freelance et inversement. Ces évaluations sont publiées sur les profils respectifs et contribuent au système de réputation de la Plateforme.

Les évaluations doivent être sincères, objectives et fondées sur l'expérience réelle de la mission. FLEENDER se réserve le droit de supprimer toute évaluation manifestement abusive, diffamatoire ou non conforme aux présentes CGU.

Conformément à l'article 5 du Règlement P2B (UE 2019/1150), FLEENDER publie dans les présentes CGV les principaux paramètres déterminant le classement des Freelances dans les résultats de recherche :

- Taux de réponse aux missions proposées ;
- Note moyenne des évaluations reçues ;
- Nombre de missions réalisées ;
- Complétude du profil (certifications, photo, description) ;
- Statut d'abonnement actif.

Article 18 — Assurance et couverture des risques

18.1 Assurance Prévoyance — Notre Assureur, offerte par FLEENDER

Dès son inscription sur la Plateforme, chaque Utilisateur Freelance bénéficie automatiquement, pendant la durée de ses prestations Fleender, d'une assurance Prévoyance souscrite et entièrement financée par FLEENDER auprès de Notre Assureur.

Cette couverture est active dès le début de la première mission validée et ne nécessite aucune démarche de la part du Freelance. Elle comprend les trois garanties suivantes :

18.1.1 Garantie Incapacité Temporaire de Travail (ITT)

En cas d'incapacité totale et temporaire de travailler faisant suite à un accident survenu pendant une Prestation Fleender, Notre Assureur verse au Freelance une indemnité forfaitaire selon les modalités suivantes :

Arrêt entre 15 et 30 jours continus	300 € (capital forfaitaire)
Arrêt de plus de 30 jours continus	650 € (capital forfaitaire)
Franchise	14 jours — la garantie s'active à partir du 15e jour d'arrêt continu
Condition	Accident survenu pendant une mission Fleender dûment enregistrée sur la Plateforme

18.1.2 Garantie Incapacité Permanente Partielle ou Totale (IPP/IPT)

En cas de grave accident survenu pendant une Mission Fleender entraînant une incapacité permanente, Notre Assureur verse au Freelance un capital dont le montant est proportionnel au taux d'incapacité permanente déterminé par un médecin expert :

Capital maximum	30 000 €
Calcul	Capital proportionnel au taux d'incapacité permanente (ex. : taux 50 % = 15 000 €)
Expert médical	Taux déterminé par un médecin expert missionné par Notre Assureur
Condition	Accident survenu pendant une mission Fleender dûment enregistrée sur la Plateforme

18.1.3 Garantie Décès

En cas de décès du Freelance survenu pendant une Mission Fleender, Notre Assureur verse un capital décès aux bénéficiaires désignés par le Freelance ou, à défaut, à ses héritiers légaux, dans les conditions du contrat d'assurance groupe conclu entre FLEENDER et Notre Assureur.

Le Freelance peut désigner ses bénéficiaires depuis son espace personnel sur la Plateforme. En l'absence de désignation, les sommes sont versées conformément aux règles légales de dévolution successorale.

18.2 Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro)

Indépendamment de la couverture Prévoyance offerte par FLEENDER, chaque Utilisateur Freelance est tenu de souscrire et de maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages causés à des tiers dans le cadre de l'exercice de son activité. Une attestation d'assurance à jour doit être fournie à FLEENDER sur simple demande.

18.3 Responsabilité des Utilisateurs Entreprises

Les Utilisateurs Entreprises sont responsables de la sécurité de leur site de mission et du respect du Code du travail en matière d'hygiène et de sécurité vis-à-vis des intervenants extérieurs (art. L.4111-1 et suivants).

Article 19 — Transparence algorithmique et AI Act

Dans le cadre de ses obligations au titre du Règlement (UE) 2024/1689 (AI Act) et du Règlement P2B, FLEENDER informe les Utilisateurs des éléments suivants :

- Tout système algorithmique de matching, scoring ou recommandation de profils déployé sur la Plateforme est documenté et fait l'objet d'une supervision humaine ;
- Les Utilisateurs disposent d'un droit d'explication sur les décisions automatisées les affectant (refus de mission, déclassement de profil, suspension) ;
- Aucune décision définitive affectant les droits d'un Utilisateur n'est prise sans intervention humaine ;
- FLEENDER s'engage à ne pas utiliser de système de scoring discriminatoire fondé sur des critères prohibés par la loi.

En cas de déploiement d'un système d'IA relevant de l'Annexe III § 4 de l'AI Act (risque élevé), FLEENDER procédera aux enregistrements et déclarations requis auprès de l'autorité compétente.

Article 20 — Dispositions finales

20.1 Intégralité de l'accord

Les présentes CGU/CGV, la Politique de Confidentialité et les contrats spécifiques conclus entre FLEENDER et chaque Utilisateur constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et remplacent tout accord antérieur portant sur le même objet.

20.2 Nullité partielle

Si l'une des clauses des présentes CGU/CGV venait à être déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses resteraient pleinement en vigueur.

20.3 Mise à jour

FLEENDER se réserve le droit de modifier les présentes CGU/CGV. Les Utilisateurs seront informés de toute modification substantielle par email avec un préavis de 15 jours. L'utilisation continuée de la Plateforme après ce délai vaudra acceptation des nouvelles conditions. En cas de refus, l'Utilisateur dispose de la faculté de résilier son compte sans frais.

20.4 Références réglementaires

RGPD	Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016
DSA	Règlement (UE) 2022/2065 du 19 octobre 2022
P2B	Règlement (UE) 2019/1150 du 20 juin 2019
LCEN	Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance en l'économie numérique
AI Act	Règlement (UE) 2024/1689 du 13 juin 2024
DAC7	Directive (UE) 2021/514 du 22 mars 2021
LCB-FT	Loi n°90-614 du 12 juillet 1990 modifiée — 4e et 5e Directives UE
Art. 242 bis CGI	Obligation déclarative des plateformes — revenus des utilisateurs
L.441-10 C.com.	Délais de paiement entre professionnels — pénalités de retard

Document mis en vigueur le 16 mars 2026 — Version v1.0

LEEDER Entreprise (FLEENDER) — 29 Allée du Pré de Foire, 73800 Cruet — contact@fleender.fr